

DIRECTION DE L'ÉVALUATION

Saint-Denis, le

Monsieur le pharmacien responsable
des Laboratoires THERAMEX
6, Avenue du Prince Héritaire Albert
B.P. 59
98007 MONACO CEDEX

Réf. :



Monsieur,

Par lettre du 8 juillet 1998, vous avez sollicité le renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché de la spécialité :

LUTENYL, comprimés sécables

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette autorisation de mise sur le marché est, conformément aux dispositions de l'article R.5137, 4ème alinéa du Code de la Santé publique, considérée comme renouvelée à compter du 18 novembre 1998.

Toutefois, je vous rappelle que les spécialités dont les autorisations de mise sur le marché ont été délivrées antérieurement au 1er décembre 1976 sont soumises à une validation dont le présent renouvellement ne saurait tenir lieu.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

